



12 mai 2022

Commissions administratives

La part des femmes progresse au-delà de l'objectif

Avec 38,9 % de femmes dans les commissions administratives pour la période législative 2022-2025, l'objectif fixé par le Conseil d'Etat est dépassé. Ces organes de soutien au travail des services de l'Administration cantonale reflètent de manière toujours plus équitable la diversité de genre et bénéficient ainsi d'expériences de plus en plus variées. Sur les 97 commissions, seules trois ne comptent aucune femme.

Pour la législature 2022-2025, le Conseil d'Etat voulait renforcer la place des femmes dans les commissions administratives. Il avait fixé l'objectif d'une moyenne d'au moins 36 % de femmes dans ces commissions alors que le cap du tiers avait été franchi pour la première fois lors de la période précédente. Grâce à l'attention portée par les départements et les services et au soutien de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF), cet objectif est dépassé : 38,9 % des spécialistes qui siègeront dans les commissions administratives pour la période 2022-2025 sont des femmes.

Les commissions administratives

Les commissions administratives sont des organes prévus par la législation, dont le rôle est de conseiller et d'aider l'Etat à prendre des décisions dans des domaines spécifiques. Elles sont renouvelées après chaque élection cantonale, pour une période administrative de quatre ans. En 2022, la part des femmes a augmenté dans presque tous les domaines de compétences des commissions administratives. C'est dans les commissions relevant du domaine social (58,2 %), des RH et de l'administration (53,3 %), ainsi que dans celles liées à l'art, à la culture et au sport (46,8 %), que les femmes sont le plus représentées. Dans les domaines de la sécurité publique (13,1 %), de l'économie (18,2 %) et de l'agriculture (23,3 %) en revanche, elles continuent d'être peu nombreuses. Il ne reste que trois commissions ne dénombrant aucune femme. Deux relèvent du domaine de la construction et une de la lutte contre la dépendance au jeu. Il est à noter que dans certains domaines spécifiques, la sécurité notamment, la participation à une commission dépend d'une fonction exercée ; le nombre de femmes dans certaines commissions dépend donc du nombre de femmes exerçant les fonctions concernées.

Les femmes dans l'espace public

Depuis 1993, la participation des femmes dans les commissions administratives est en progression constante, avec une accélération à partir de 2011. Peu à peu, les femmes prennent davantage de place au sein de l'espace public, tant dans les commissions administratives qu'en politique : lors des dernières élections, la part des femmes a très largement augmenté, passant de 19,2 % à 34,6 % au Grand Conseil et de 19,6 % à 26 % dans les exécutifs communaux.



Stratégie porteuse

La progression de la part des femmes dans les commissions montre que la stratégie mise en place en 2011 par le Conseil d'Etat, puis reconduite par la suite, porte ses fruits: les services de l'administration sont encouragés à chercher activement des femmes. Parallèlement, l'OCEF se tient à disposition des services pour proposer des femmes, ce qu'il peut faire dans la grande majorité des domaines concernés.

Les femmes intéressées à siéger dans une commission peuvent s'inscrire sur la liste à disposition sur www.egalite-vs.ch/commissionsinscription.

La brochure « *Combien de femmes dans les commissions administratives ? – la représentation féminine 2022-2025* » est disponible sur www.egalite-vs.ch/documentation/femmes-en-politique

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
027 606 50 95

Isabelle Darbellay Métrailler, cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille,
027 606 21 20